

# CONDITION GENERALES D'ABONNEMENT AUX SAISONNIERS

## - AVEC BADGE INFLUENCEUR -

---

### **ARTICLE 1 – Disposition générale :**

Les présentes conditions s'appliquent à toute souscription au club des saisonniers avec badge influenceur.

Seuls bénéficient d'un badge « influenceur » offert les journalistes, blogueurs, ou autre personne couvrant les séances saisonniers sur un support papier ou réseau social.

L'organisation des Saisonniers sera seule juge de l'opportunité de faire bénéficier ou non le demandeur d'un badge offert.

### **ARTICLE 2 – Abonnement aux Saisonniers avec badge influenceur**

2.1. La souscription de l'abonnement engage les parties suivantes : l'abonné ou porteur de la carte et Kandimari, prestataire du club des saisonniers, dont le siège social se situe au 31 rue Adrien Cramail, 92500 Rueil Malmaison.

2.2. L'abonnement est strictement personnel ; il est matérialisé par la délivrance d'une carte comprenant le nom, le prénom et la photo de l'abonné.

2.3. L'abonnement est souscrit pour une durée de 12 mois à partir de la date d'émission de la carte. Arrivée à échéance, l'abonné devra, s'il le souhaite, souscrire à un nouvel abonnement. L'abonnement n'est pas renouvelé automatiquement.

### **ARTICLE 3 – Conditions d'utilisation de la carte**

3.1. La carte donne accès à tous les événements organisés par les Saisonniers pendant l'année d'adhésion, à savoir : des rencontres exclusives avec des créateurs de séries venus présenter leur dernier projet finalisé à l'occasion de projections spéciale en avant-première. Ces rencontres peuvent être assorties de plusieurs événements spéciaux comme des masterclass, des études de cas, des cocktails, des soirées, des jeux-concours,....

3.2. La carte donne accès à tous les événements organisés par les Saisonniers dans les lieux partenaires à savoir : le Cinéma Etoile Lilas et les cinémas partenaires.

3.3. L'accès aux événements se fait sur inscription préalable et sur présentation de la carte à l'entrée en salle.

3.4. L'abonné s'engage à respecter la charte de bonne conduite de membre du club

3.4.1. L'abonné s'engage à respecter la confidentialité qui entoure les œuvres projetées en exclusivité sous embargo et à ne révéler aucun élément relatif au programme sur aucun support que ce soit. Dans le cas contraire, l'abonné se verrait exposé à des poursuites et à une exclusion définitive du club.

3.4.2. La réservation faite par l'abonné est valable à compter de l'envoi de son email, sous réserve qu'il n'ait pas reçu d'information contraire de la part des Saisonniers, jusqu'à 15 min avant la séance.

3.4.3. En cas de retard, l'abonné ne pourra voir sa place garantie à la soirée.

3.4.4. En raison du nombre limité de place dans les salles de projection, tout abonné qui réserverait sa place et ne se présenterait pas à la soirée se verrait refuser le droit à la réservation pour la séance suivante. L'abonné pourrait en revanche se présenter à l'entrée de la salle avant le début de la dite séance.

#### **ARTICLE 4 – Paiement de l'abonnement**

L'abonnement est gratuit pour les influenceurs. L'abonnement « badge influenceur » est gratuit et est soumis à conditions (voir Article 5)

#### **ARTICLE 5 – Condition de souscription**

5.1. Si vous êtes journaliste ou blogueur et que vous traitez de l'actualité des séries, vous pouvez devenir un Saisonnier gratuitement en effectuant une demande de « badge influenceur ».

5.2. Si l'abonnement est souscrit sur place, il est demandé à l'abonné d'être physiquement présent au moment de son abonnement afin que puisse être prise une photo pour sa carte.

5.3. Si l'abonnement est souscrit sur Internet, il est demandé à l'abonné de joindre une photo aux dimensions d'une photo d'identité en l'identifiant avec son Nom – Prénom dans le titre et de la joindre avec le formulaire d'inscription.

5.4. Afin que l'inscription de l'abonné soit valide, il lui est demandé de remplir un formulaire d'adhésion et d'accepter qu'une photo d'identité soit prise pour les besoin de la carte.

#### **ARTICLE 6 – Informatique et Libertés**

Les données vous concernant sont collectées par la société Kandimari, siège social 31, rue Adrien Cramail 92500 Rueil-Malmaison, lors de la passation de votre commande et de la création de votre compte.

Les informations recueillies seront utilisées par nos services internes et seront exclusivement destinées au traitement complet de votre commande, à des fins statistiques, et plus généralement à la gestion de la relation client. Les données personnelle, pour des motifs tenant principalement à la fraude et aux impayés pourront faire l'objet d'un traitement d'exclusion au bénéfice du contrat d'abonnement Les Saisonniers, et ce jusqu'à régularisation de la situation de l'abonné.

Les données marquées d'un astérisque, nécessaires aux traitements précédemment énoncés, sont obligatoires ; en cas de non-renseignement, Kandimari ne pourra pas traiter la demande du client. Les autres informations demandées sont facultatives.

Les données recueillies sont destinées à Kandimari, responsable du traitement. Sur acceptation expresse de votre part lors de la communication des données vous concernant, celles-ci pourront être communiquées à des partenaires commerciaux de Kandimari.

Les informations recueillies pourront par ailleurs être communiquées à des tiers liés à Kandimari par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de votre compte, de vos commandes, de vos paiements.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant et d'opposition à leur traitement. Vous pouvez exercer ce droit en adressant votre demande par courrier à Kandimari 61 rue Danton 92300 Levallois Perret.